

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

Propriété
Publique

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

NOUVEL AN

A l'occasion de notre entrée dans la nouvelle année, le Réveil Saint-Pierrais adresse à ses lecteurs et à ses lectrices l'expression de ses souhaits et de ses compliments de nouvel an; à ses chers collaborateurs et collaboratrices, ses remerciements d'avoir contribué pour leur bonne part à l'œuvre patriote de la libération.

LES PRIX DE VERTU A L'ACADEMIE

L'Académie française vient de décerner les prix de vertu qu'elle distribue annuellement et je suis heureux de saisir cette occasion de fuir avec mes lecteurs la hideuse politique pour faire une échappée dans des régions plus élevées et plus sereines. Non pas que j'aie grande compétence pour parler de vertu; mais il me semble que les académiciens, pris individuellement ou en bloc, comme on voudra, n'ont pas plus de droits à en parler que le commun des mortels. Ce sont des hommes à qui rien d'humain n'est étranger, selon l'expression du poète, et qui ne sont vertueux, j'imagine, qu'à leurs heures.

**

Cette année, précisément, l'académicien chargé de présenter à ses confrères et au public le rapport sur les prix de vertu n'était pas de ceux dont la profession consiste, avant tout, à enseigner, exalter et pratiquer le bien sous sa forme la plus pure et dans ses manifestations éminentes. C'est un profond et brillant romancier, un auteur dramatique applaudi, l'écrivain hardi de l'**Armature** et de la **Loi de l'homme**, M. Paul Hervieu. Mais on peut dire, sans l'offenser en quoi que ce soit, que la vertu n'a jamais été, du moins dans ses œuvres, la principale de ses préoccupations.

Aussi bien en a-t-il fait lui-même l'aveu, très ingénument et sans fausse modestie, au début de son rapport. « L'Académie, — dit-il, — confère assurément un cher témoignage de sa bienveillance à celui d'entre ses membres qu'elle désigne pour faire ce rapport. N'y joint-elle pas quelquefois, et par exemple aujourd'hui, un trait de son irréprochable malice ? La littérature d'imagination s'entend reprocher souvent de décrire le désordre des mœurs ou les révoltes de la passion. Ses représentants ne passent point tous pour analyser, de préférence, les documents qui concernent la vertu. Lorsque l'un d'eux est mis soudain en face d'un volumineux dossier où les triomphes du devoir s'affirment par centaines n'a-t'il pas, tout d'abord, à y prendre une leçon particulière ? Oui, pour préambule, il nous est doux de confesser que la réalité est de nos jours, plus riche que la fiction en héros de vertu. »

Cette confession de M. Paul Hervieu n'est-elle pas des plus piquantes ? J'y trouve, quant à moi, une saveur tout à fait rare. Après cela, je n'ai pas besoin de dire que M. Hervieu s'est tiré fort à son honneur de la louange des belles actions qu'il avait à faire briller. Il a énuméré, avec un choix exquis de pensées et d'expressions, les mérites variés de cette foule de gens pauvres et dévoués qui sont, chaque année, les clients de l'Académie, — clientèle d'un jour, d'une heure, du jour et de l'heure où les quarante s'offrent le luxe d'être vertueux à leur tour. Ce défilé de marins héroïques, de servantes vivant de dévouement, d'ouvrières honnêtes et se-courables, malgré leur pauvreté, de jeunes ou vieilles personnes presque dans le dénuement et prenant soin ou se chargeant de plus pauvres qu'elles, ce défilé est profondément édifiant et réconfortant. Il nous rassure sur le sort de la vertu, qui ne sera jamais bannie de la terre, quoiqu'il advienne. Et il nous fait l'aimer, cette vertu tant décriée, il nous fait l'aimer..... du moins, chez les autres. Ce dernier mot, si spirituel, est de M. Paul Hervieu.

Car il ne faudrait pas croire que la peinture des actions élevées et géné-

reuses nous incite nous-mêmes à être plus vertueux. Ce serait se faire de l'humanité une idée trop avantageuse, trop flatteuse, trop surnaturelle. Le mal et le bien luttent en nous, et le plus souvent à armes inégales, car la victoire du bien est rarement décisive et assurée. Le juste n'a-t-il pas eu à subir, à travers les âges, les pires traitements ?

Et pourtant le fond de l'espèce humaine se révolte à penser que la vertu ne serait qu'un vain mot et qu'elle ne recevrait pas tôt ou tard sa récompense. Aussi, dès qu'une occasion se présente de la saluer au passage, de l'honorer d'un public hommage nous nous y employons tous et nous nous y empressons d'un commun accord.

C'est ce que fait l'Académie Française, une fois par an; c'est ce que chacun essaie de faire, dans la mesure de ses moyens, lorsque le hasard s'y prête. Et c'est pourquoi, moi aussi, humble journaliste, je me suis risqué aujourd'hui et ai pris un réel plaisir à célébrer le bien, sans me donner, hélas ! l'illusion d'être plus vertueux qu'un autre...

EUGÈNE GRELÉ
Docteur ès lettres

LE VOTE DES BUDGETS

Dans notre dernier numéro, nous avons rendu compte comment l'on avait bouclé le budget de 1905.

Il n'y avait pas d'autres moyens que les suppressions de fonctions pour sortir de cette impasse budgétaire sans issue.

En somme, nous n'avons que deux critiques à émettre: celle de la non-suppression du conducteur des travaux.

Presque tout le temps, nous n'avons vu que des incapables être désignés pour remplir des fonctions qui sont trop importantes, parce que ce chef de service est la clé de toutes les dépenses et de tous les gaspillages.

Quand nous avons eu des conducteurs de travaux quelque peu passables, c'est l'expérience des travaux du pays qu'ils n'avaient pas et leur séjour dans notre colonie n'était qu'une sorte d'apprentissage dont nous faisions les frais.

L'absence de travaux en perspective était une raison de plus d'admettre cette suppression et de couper court à ce que M. Touze continue, étant en disponibilité, à faire la belle jambe aux frais de la colonie. En fait de travaux, il ne faut pas venir mettre en évidence les améliorations projetées aux différents phares. Ce sont là des travaux spéciaux qui sont de la compétence des ingénieurs de la marine. Pour les réaliser, il y a un moyen bien simple: embarquer sur la station navale un homme technique qui sera chargé de diriger ces travaux maritimes. Agir autrement, ce serait s'exposer à ce que la marine ne trouve jamais bien ce qu'un profane aura plus ou moins bien accompli.

Notre autre critique porte sur ce que l'on ait eu recours à la Caisse de réserve pour balancer le budget, c'est ce que nous n'avions jamais vu. Qu'en fin d'exercice, on préleve sur la Caisse de réserve pour faire face à l'insuffisance de la réalisation des recettes, c'est chose qui se voit. Mais il nous semble difficile d'admettre que l'on puisse balancer des projets de dépenses et de recettes par un emprunt à la Caisse de réserve, surtout avant que l'on sache de combien l'exercice en cours sera en déficit.

Pour appuyer notre critique, nous avons pour nous l'art. 99 du décret du 20 novembre 1882 qui s'exprime ainsi: **Les prélevements sur le fond de réserve ont pour objet de subvenir à l'insuffisance des recettes de l'exercice et de faire face aux dépenses extraordinaires que des événements imprévus peuvent nécessiter.**

Equilibrer un budget n'est pas un événement imprévu et quand on parle de subvenir à l'insuffisance des recettes de l'exercice, c'est des recettes réalisées dont il est question et non de prévisions plus ou moins fantaisistes ou aléatoires. Pour soutenir cette manière de faire, on ne pourrait même pas s'appuyer sur l'art. 48 qui est aussi formel: « Les crédits nécessaires à l'acquittement des dépenses locales ordinaires » sont inscrits au budget. Le Conseil d'administration détermine les voies et moyens applicables à la réalisation de ces crédits, et il autorise éventuellement les prélevements sur les fonds de réserve en cas de non-réalisation des recettes prévues. »

D'après ces textes, il faut donc qu'il y ait inscription des recettes prévues forcées ou pas, et ce n'est qu'en cas de leur non-réalisation que l'on peut avoir recours à la Caisse de réserve, dont les fonds sont destinés à parer à des éventualités réalisées et non à des prévisions plus ou moins vagues et aléatoires.

A notre point de vue, la Caisse de

réserve ne peut jouer le double jeu de servir à combler le déficit du budget de 1904 et en même temps à équilibrer le budget de 1905, c'est là un double emploi que les règlements financiers ne peuvent admettre. La seule solution légale résidait ou dans d'autres suppressions, ou, ce qui eut été plus logique, dans une subvention à demander à la métropole.

LA CATHÉDRALE

Enfin nous la tenons cette cathédrale, cette basilique majeure ou mineure, qui doit faire la gloire monumentale de ce pauvre rocher.

Quand je dis nous la tenons, c'est une façon de parler, il n'est, Dieu merci, encore question que du plan et des devis officiels. Mais à eux seuls ils sont épataints et grandioses; pensez donc **quatre-vingts mètres de long sur cinquante mètres de large**. Pour se rendre compte de l'effet de ces dimensions gigantesques, il faut se pénétrer de cette idée que la cathédrale future sera aussi large que notre ancienne église était longue: c'est ce qui s'appelle ne pas y aller de main morte. Nous sommes trop ignorants en esthétique architecturale pour pouvoir nous prononcer sur le coup d'œil qu'auront de telles dimensions, dont l'ampleur nous échappe.

Plus pratique qu'artiste, nous nous arrêterons à considérer ce que sera la solidité d'un tel bâtiment.

Pour entrer dans cette voie d'examen, où nous prétendons avoir cent fois plus d'expérience que M. l'abbé Légasse (parce qu'il n'en a pas du tout) il faut que l'on sache que cette immense bâtiment doit être construit en ciment armé dont les murs jumeaux auront respectivement **dix centimètres d'épaisseur**, c'est ce que l'on appelle du fragile, de l'extra-fragile pour un bâtiment qui comporte des dimensions principales aussi extravagantes.

Pour l'édition des gens qui ont quelques soucis de la sécurité publique, il faut que l'on sache également que la toiture elle-même sera en ciment armé. C'est à dire que ce sera un pesant chapeau posé sur un squelette, dont les jambes vacilleront par faiblesse de construction ou de constitution.

Que l'on se figure ce que sera la portée de charge et de fatigue de ces murs de **dix centimètres d'épaisseur** sur quatre-vingts et cinquante mètres de long! Dans une maison ordinaire, il y a les enrayures supérieures qui soutiennent l'écartement des murs, qui les maintiennent presque malgré eux dans leur aplomb à peu près primitif. Malgré ce renfort de solives, de poutres et de cloisons, cambien y a-t-il de maisons en briques à Saint-Pierre qui aient conservé cet aplomb nécessaire à leur équilibre? Peut-être pas une. Et d'où

vient cette défectuosité? Du climat amène des changements brusques de température. Le dégel suivi de gel voilà ce qu'il y a de plus pernicieux: le mur a toujours plus ou moins de porosité malgré son enduit, et à ce titre il absorbe une certaine quantité d'eau, qui congelée acquiert un volume solide de liquide et infinitésimal qu'il était. Est-il besoin de dire que c'est cette dilatation formidable qui désagrège non seulement les mortiers, mais même la pierre la plus dure et la fonte, quand il y a une moindre fissure où la goutte d'eau puisse pénétrer.

Nous savons que nous avons affaire à autant d'ignorance que de parti-pris, que ces incrédules aillent à la montagne, ils y verront d'énormes rochers fendus en deux! qui a produit ce phénomène? Ce n'est pas le soleil, mais la dilatation de l'eau devenue glace après s'y être introduite par une fente quand elle était à l'état liquide. Si les incrédules auxquels nous nous adressons n'ont pas le courage ou le temps d'aller jusqu'à la montagne, qu'ils descendent jusqu'au quai. Là, ils verront la vasque de la fontaine de la place du quai, qu'ils examinent bien les parois en fonte qui servent d'enveloppe à la maçonnerie du bassin, et ils y constateront plusieurs craquures, dont l'une, bâtie d'plusieurs pouces causée par la gelée, a été bouchée avec du ciment.

Quand ces gens auront ainsi constaté ces accidents causés par la gelée, ils conviendront avec nous que des murs de **dix centimètres d'épaisseur** ne sont pas de taille à pouvoir résister à la température de notre pays, sans qu'il s'ensuive une catastrophe d'effondrement de tout le bâtiment.

Les innovateurs ont toujours foi dans leurs innovations, jusqu'au jour où la sécurité publique aura été mise à une rude épreuve par l'écrasement de la plus grande partie d'une population.

Que l'on y songe, ce seront des murs qui n'auront pas moins de dix mètres de haut surchargés du poids d'une toiture en béton; ajoutez à cela le poids de la neige et de la glace, qui s'amincissent sur toutes nos toitures, et vous direz alors si ce n'est pas une folie de s'entêter dans un projet, où la population court tous les risques d'être victime de se voir un jour écrasée dans une catastrophe épouvantable, qui aura rendu à jamais tristement célèbre le nom des Légasse, qui veulent à toute force atteindre à cette triste célébrité, sans souci de l'existence matérielle des gens, qu'ils ne considèrent que comme des instruments inconscients entre leurs mains.

La folie de cette construction est un danger public, aussi comptons nous qu'elle ne sera jamais entreprise sans que l'on fasse une enquête de commodo et incommodo, sans se soucier que M. l'abbé Légasse ait mis tout son orgueil et toute sa vanité de prêtre à édifier un monument qui deviendrait un jour ou l'autre le tombeau de toute une généra-



une sorte de calamité pour ce pays.

C'est beau, c'est bien beau même d'avoir de l'ambition quand elle a un but noble, et que ce but est désintéressé de tout intérêt personnel. Ici ce n'est pas le cas, M. l'abbé Légasse ne voit dans la reconstruction comme dans l'incendie de l'église qu'un moyen de faire de la réclame, qui lui sera de tremplin épiscopal à la campagne entreprise par lui pour se faire nommer évêque. Et voilà pour quelle raison, il se cramponne avec tant d'ambition à ce qu'il appelle son œuvre, c'est sa seule planche de salut comme serait celle d'un noyé prêt à disparaître de la splendeur du monde.

Que ceux qui nous jettent la pierre osent donc une bonne fois venir soutenir que nous n'avons pas le courage d'exposer la vérité de la situation; s'ils croient que notre expérience de vieux colon ne soit pas au-dessus de l'ignorance qu'a M. l'abbé Légasse de la vie matérielle, que ceux-là essayent de le démontrer malgré que nous ayons fait nos preuves et que l'on se demande où sont celles de M. l'abbé Légasse pour vouloir tant en imposer aux administrations et à toute la population entière? Y a-t-il de la spéculation de famille? ou tout cela n'est-il qu'orgueil et vanité de gens qui croient posséder la science infuse et être au-dessus de tout le monde, parce qu'ils ont réussi à gagner le plus pur de nos sueurs et de notre travail, notre argent! et que par cela ou pour cela, ils soient à l'abri des défaillances dont notre pauvre humanité donne chaque jour de si tristes exemples.

A M. PICANDET

On nous dit que M. Picandet répand le bruit que M. Bergogne serait l'auteur d'un article paru dans l'Ouest-Eclair contre Saint-Pierre et les Saint-Pierrais.

M. Picandet se fait tout simplement le colporteur d'une calomnie.

Nous connaissons trop les sentiments de M. Bergogne pour ne pas nous empêcher d'opposer à M. Picandet un démenti public. L'honorables instituteur qui n'a fait que traverser la France pour rejoindre sa famille dans le Midi, sera tout étonné d'apprendre qu'il a été à Rennes pour y faire insérer dans « Ouest-Eclair » des absurdités sur Saint-Pierre.

Il n'y a au fond de ce potin que la haine bien connue de M. Picandet pour ses subordonnés, en particulier pour M. Bergogne. Que voulez-vous? Ils sont d'excellents éducateurs, s'intéressant à leur œuvre laïque, et tenant dans leur vie publique comme dans leur vie privée, une conduite très nette et très digne, encore que l'administration de M. Jullien, dont M. Picandet était un

des sectateurs, leur ait plutôt ménagé la masse budgétaire. Républicains, ils ont su ne pas suivre les conseils électoraux que leur donnait M. Picandet. Et ils n'ont point accepté de responsabilité dans les fameuses promenades de gosses sur le Pro-Patria de M. Louis Légasse, petites combinaisons politiques qui si elles n'avaient été arrêtées par le Commissaire de l'Inscription maritime, eussent eu le désagrément de se compliquer de noyades à Miquelon et en cours de route.

M. Picandet est de ceux qui gagnent à ce qu'on ne s'occupe pas d'eux. S'il ne veut que nous relèvions ses contradictions de radical-socialiste et de franc-maçon, il ferait bien de se tasser et de témoigner un peu moins d'hostilité à ses adjoints. C'est un premier avertissement que M. Picandet saura goûter, nous en sommes sûrs, comme un bon verre de n'importe quoi.

INCIDENTS A PROPOS DE CHARITÉ

De tous côtés, on organise des œuvres plus ou moins durables de charité pour l'enfance. Le but est fort louable et nous sommes des premiers à applaudir à tant d'émulation charitable, si émulation il y a.

Ce que nous regrettons ce sont ces froissements, puis ces incidents qui se sont produits à l'occasion de l'une d'elles et dont le Réveil a été l'écho. A ce titre, nous sommes journaliste et nous nous devons dans une certaine mesure à nos collaborateurs.

Nous sommes donc surpris que des gens qui manient si bien l'ironie persiflante se soient trouvés oisifs jusqu'à ce qu'on leur rende la pareille avec quelque usure, c'est vrai.

Un tout jeune homme a été outré des sarcasmes dont sa mère a été abreuvée et il a relevé le gant fort galamment en se servant de la fiction à peine voilée. Quoi de plus louable et surtout de plus naturel qu'un élan de piété filiale se trouve dans un fils, qui aime sa mère et qui prétend la défendre à ses risques et périls.

Ce sont là des sentiments qui font honneur et que l'on devrait envisager avant d'incriminer, avant de faire fausse route, avant de tenter certaines démarches hardies qui ne s'expliquent que par la frénésie de courir à une déception de plus.

L'animosité est toujours mauvaise conseillère, encore plus chez la femme que chez l'homme. On a beau avoir beaucoup d'esprit, il ne faut pas en faire un abus, il serait plus prudent de le laisser se calmer avant d'agir; il arriverait alors moins souvent de commettre de ces sottises que l'on est les premiers à regretter, quand enfin la réflexion reconquiert ses droits de sagesse qui sont ceux de tout philosophe, ou tout au moins de celui ou celle qui se pique de l'être.

L'ARBRE DE NOËL DE LA LIGUE

Dimanche dernier, jour de Noël, il y avait foule d'enfants et de grandes personnes malgré le mauvais temps pour assister au tirage de la loterie de l'arbre de Noël.

Très réussi cet arbre de Noël et surtout très bien décoré avec les jouets variés qui y étaient suspendus, l'effet était magnifique. Cette organisation était due à M^{me} D. et à quelques dames qui avaient bien voulu prêter leur concours à cette œuvre de charité et de joie.

Cette foule d'enfants était joyeuse de se voir en possession d'abord d'un billet toujours gagnant, puis d'un lot que ces dames échangeaient suivant qu'il convenait plus ou moins à un garçon ou à une fille.

C'était une véritable matinée enfantine agrémentée de chants et surtout du bonheur de tous ces pauvres petits enfants qui s'en allaient la figure souriante emportant un jouet après avoir croqué à belles dents quelques friandises.

Toutes nos félicitations aux organisatrices d'avoir si bien réussi et de s'être donné tant de peine.

LETTRE OUVERTE

Saint-Pierre, le 29 décembre 1904

A Monsieur Héguy,

Monsieur,

Le bruit court en ville, et il est de mon droit de croire que c'est vous qui l'avez mis à courir, que lors de votre envoi de témoins, je vous aurais fait des excuses à propos de l'article intitulé « Charité, ô Charité! »

Vous savez mieux que personne que ce n'est pas vrai et que surtout je ne vous en ferai pas.

Je vous adresse donc la présente pour mettre fin à tous ces racontars.

J'ai bien l'honneur de vous saluer.

L. LEBAN

TEMPÈTES DE NEIGE

A quelques jours d'intervalle nous venons d'éprouver trois tempêtes de neige qui ont complètement obstrué la circulation dans nos rues. Ce n'est pas tous les hivers que l'on voit des mon-

tagnes de neige atteindre le premier étage des maisons.

L'effet est certes pittoresque et donne à notre localité tout l'aspect d'une ville sibérienne presque enfouie sous les neiges et dont les habitants se font rares sur la voie publique: il fait si bon au coin d'un bon feu quand la tempête souffle avec rage.

Les photographes amateurs se sont multipliés pour reproduire ces effets neigeux qui sont appelés à disparaître au premier dégel ou à la première bourrasque de neige ayant lieu avec des vents opposés.

Ce qui fait bien comme décor de ce paysage hivernal, c'est le chasse-neige suisse attelé à la Daumont, avec postillon de tête, se promenant dans toutes les rues pour y pratiquer un sentier de quelques mètres. On le voit, le postillon à cheval fait tous ses efforts pour que sa monture entraîne le cheval un peu lourd qui est dans les brancards, lequel est bien loin d'être franc de collier; défaut bien commun de nos jours!

Malgré cette imperfection, due à un manque de bonne volonté de la bête, cette promenade de l'escouade municipale des cantonniers rend service à ceux qui sont obligés de circuler quelque soit le temps.

Le chasse-neige-triangle est d'une invention primitive mais pratique, qui aurait pu être perfectionnée. Pour cela, il aurait suffi, avec quelques madriers, de lui renfler ses deux côtés de manière à ce que, comme un socle de charrue, il rejette la neige de chaque bord, sans aller faire coin dans le premier monticule de neige un peu plus compacte: les Américains l'ont ainsi perfectionné.

Nous ne doutons pas que la municipalité accomplisse cette modification peu dispenseuse. D'un autre côté, les deux chevaux n'étant pas francs de collier, leur attelage de front, comme les bœufs, devrait donner de meilleurs résultats, parceque l'effort de traction se ferait simultanément sous l'aiguillon du même coup de fouet qui enlèverait les deux chevaux d'un bond.

Le postillon Talguen, qui a fait son service dans la cavalerie, devrait être encore à la hauteur de diriger avec maestria ce four in hand de notre ancienne splendeur municipale.

Après ces quelques jours de neige, c'est un froid vif qui a fait son apparition pour être suivi d'une journée à peine de dégel.

• LIGUE ANTI-ALCOOLIQUE

L'abondance des matières ne nous a pas permis, à notre grand regret, de faire paraître le compte-rendu de la soirée organisée à l'occasion du tirage de la tombola, qui a été très réussie. Nos lecteurs et surtout nos lectrices ne perdront rien pour attendre.

NÉCROLOGIE

Mardi dernier, beaucoup de personnes assistaient à l'enferrement du jeune Deminiac, enlevé à l'affection de ses parents en quelques jours. A cette occasion, nous adressons nos compliments de condoléance à la famille si éprouvée de perdre un enfant.

Samedi, dernier jour de l'année, c'était le convoi d'un homme jeune encore, Michel Apestéguy, terrassé en quelques jours par la maladie, quand sa bonne mine faisait envier sa santé.

Le service des douanes a tenu à rendre les derniers honneurs à ce modeste employé qui laisse une veuve et une orpheline. Michel Apestéguy était bien vu, même dans son service si ingrat de douanier dont il était l'esclave.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

UNE MAISON A ÉTAGE

Sise au haut de la rue de l'Hôpital

Connue sous le nom d'ancienne maison Fitzgerald.

FACILITÉ DE PAIEMENT

S'adresser à M^{me} V^{me} BOUVIER

GRAND CHOIX D'ÉTRENNES

a très bon marché

CHEZ M. JULES MARIE
ET CHEZ M^{me} V^{me} MUNIER

Tout acheteur de 5 francs aura droit à un billet tombola de la Société des Marins.

AVIS

La commission chargée de la liquidation du Cercle St-Pierrais prie M M. ses créanciers de bien vouloir faire parvenir à M. André Paturel le montant de leur créance.

A VENDRE

SEIZE ACTIONS

De la Manufacture française
DE BISCUIT

S'adresser chez M. F. LEBUF

AU BON MARCHÉ

MAISON DE CONFIANCE

HENRI POULAIN

RUE BISSON

Horlogerie, Bijouterie, Lunetterie

A l'honneur d'informer les habitants de la colonie qu'il vient de recevoir un joli choix d'articles pour cadeaux de jour de l'an, en titre fixe à des prix très avantageux.

AVANTAGE EXCEPTIONNEL

ÉCHANGE DE BIJOUX NEUFS
CONTRE DE VIEUX BIJOUX

Les personnes ayant bagues, broches ou vieilles boucles d'oreille or peuvent, si elles le désirent, en faire l'échange contre des bijoux neufs.

Toute personne faisant l'achat d'un objet d'une valeur de 10 fr. comme étrenne il lui sera offert une bague ou une jolie broche.

N. B.—Aux personnes se servant de lunettes, M. Henri Poulain fait savoir qu'il possède des verres spéciaux qui adoucissent la vue et la fortifient.

HOTEL JOINVILLE

SAINT-PIERRE & MIQUELON

Chambres garnies

Prend Pensionnaires

Prix modérés

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

